

COMMERCE, DEVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

Cas de l'Algérie

Présenté par : Dr Rabah CHERIET
Chargé de cours

I - Introduction :

L'accélération des progrès scientifiques, La croissance de consommation d'énergie et des matières premières minérales, La fabrication en tonnages sans cesse accrue de composés organiques de synthèse, ont conféré au problème des pollutions une dimension planétaire.

L'industrialisation des pays du globe a en effet engendré diverses formes de pollution qui a agi négativement sur le système écologique sur lequel repose toute forme de vie sur notre planète.

La relation entre commerce, développement et environnement n'a pas été jusqu'ici une relation équilibrée, car les politiques de développement (et commerciales), ont souvent porté atteinte à l'environnement, et la dégradation de cet environnement, qui a, à son tour, affecté le commerce et le développement par une raréfaction des ressources naturelles (1). Les liens complexes qui existent entre le commerce et l'environnement peuvent rendre plus difficile la recherche d'un développement durable et peuvent encore constituer des sources de conflits possibles.

Il est maintenant reconnu qu'il vaut mieux intégrer les facteurs écologiques dans les politiques économiques et commerciales. Le processus de renforcement du consensus sur les principes fondamentaux et les grandes orientations de nature ont permis cette intégration de démarré lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro 1992) intitulée "Sommet planète terre" (2).

Au début des années 70, le souci de l'environnement apparut progressivement dans les pays développés non pas seulement comme la protection des paysages, la lutte contre la pollution atmosphérique ou bien encore la restauration de la qualité des eaux marines ou terrestres, mais

comme une politique d'ensemble touchant tous les milieux naturels dont on découvrirait les interactions, politique susceptible d'être appliquée partout et de constituer un langage et un ensemble de contraintes communes à tous les pays.

Une des interrogations de l'époque tenait dans la dialectique économie-protection de l'environnement ; habitués comme nous sommes à tenter de simplifier des choix de stratégie au regard des seuls critères économiques, nous nous faisons mal à l'idée de décider des dépenses d'investissement ou de fonctionnement considérables destinées à réduire les émissions de pollution, à limiter les bruits et les nuisances, à rendre plus harmonieux et plus naturel notre cadre de vie sans pouvoir faire un équilibre coût-avantage.

C'est pour essayer d'apporter des solutions à ce type de questions qu'on a vu s'organiser durant les vingt dernières années trois conférences des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) :

- La première à Stockholm, Suède en 1972.
- La seconde à Nairobi, Kenya en 1982.
- La troisième à Rio De Janeiro, Brésil en 1992.

L'objectif principal de ces conférences est de faire reconnaître la nécessité pour les décideurs et les planificateurs de revoir les politiques de développement et d'environnement qui sont loin d'être incompatibles .

Dans le présent article, on essaiera de situer la problématique de l'environnement en Algérie non pas dans un contexte purement écologique (détérioration du milieu naturel), mais dans un contexte plus économique. On aura à mettre en relief les interactions existant entre commerce, développement et environnement, sachant que les activités humaines (commerce, industrie, agriculture...) ont souvent exercé des pressions sur les composantes environnementales (forêts, sols, littoral...) entraînant par conséquent des effets de rétroaction de ces composantes (raréfaction progressive des ressources).

Ceci nous permet de comment intégrer le facteur environnement dans les politiques de développement et du commerce extérieur de l'Algérie. Le choix en particulier du thème de l'environnement a été motivé surtout par notre inquiétude à propos de l'ampleur et de la gravité des effets de la pollution en Algérie.

II - La politique de développement industriel en Algérie et ses implications écologiques :

Pendant les années 70, l'industrie a été synonyme de développement et en a constitué une étape nécessaire.

L'Algérie s'était lancée dans de nombreux programmes de développement renforcés par un secteur public comme pilier de la croissance.

Le processus d'industrialisation accélérée conçu comme la réponse à l'explosion démographique et à l'instabilité de l'économie mondiale a secrété un coût social qui peut être réparti sous deux aspects, le coût humain et le coût financier" (3).

A ces deux coûts, nous tenterons d'en rajouter un troisième et qui n'est autre que le coût écologique. Le coût écologique de la politique d'industrialisation en Algérie a été entraîné par les décisions d'implantation qui ont généré à leur tour des rejets et des nuisances. Ces rejets et nuisances ont eu un impact direct sur l'homme et l'environnement et un impact indirect affectant les coûts réels des produits.

En l'absence d'études d'impact sur l'environnement (EIE (4)) qui s'étaient pas obligatoires pendant les trois décennies 60, 70 et 80, de nombreux complexes industriels ont été implantés dans des régions non censées les accueillir. Les priorités de l'époque étant axées surtout sur la substitution des importations et l'absorption du chômage. Ces décisions ont évidemment sous-estimé des paramètres essentiels pour une conception raisonnée et réfléchie de projets de développement parmi ces paramètres, on citera l'environnement qui a été complètement négligé car considéré comme un élément secondaire. Ceci a conduit à des conséquences difficilement acceptable aujourd'hui.

Des unines ont été implantées sur des riches terres agricoles parcequ'elles offraient des facilités dans les infrastructures (proximité des ports, des voies Ferrées, des gisements de matières premières (mercure pour l'ENOF Azzaba, fer pour SIDER EL Hadjar, Phosphate pour ASMIDAL Annaba...)).

D'autres pour des motifs d'équilibre régionale de désenclavement ont été implantées en ignorant même la disponibilité des ressources en eau (usine de papier de Saida, usine de peinture de Souk Ahras...).

Toutes ces entraves à notre environnement écologique auraient pu être évitées du moins minimisées si des études d'impact sur l'environnement (EIE) ont été au préalable établies.

Ces études, comprennent en général une analyse de l'incidence des projets (industrie, urbanisation, infrastructures...) sur la santé, le patrimoine naturel.. Elle concernent tous les travaux, aménagements ou ouvrages, qui par leur incidence, peuvent directement ou indirectement porter atteinte à l'environnement.

L'étude d'impact sur l'environnement prend en compte les conclusion des études environnementales et des plans d'action nationaux visant les problèmes qui touchent le pays entier, le cadre général de politiques, la législation et la capacité institutionnelle du pays concerné.

On observera que ce n'est qu'en 1990 que l'EIE est devenue obligatoire en Algérie et ceci grâce au décret exécutif n° 90/78 du 27/02/90 relatif aux études d'impact sur l'environnement, venu dix (10) ans après la promulgation de la loi 83/03 du 05/02/83 relative à la protection de l'environnement. Entre temps, la stratégie du développement industriel aura produit ses effets sur le milieu naturel.

Depuis la fin des années 60, on a vu se construire des complexes et des usines concentrés surtout sur la cote et répartis à travers trois (03) pôles principaux : La région d'Alger, la région d'Oran et la région de Annaba - Skikda et ceci compte tenu entre autres des ressources en eau limitées dans les régions intérieures. Sur 191 complexes et unités industriels recensés toutes branches confondues, 91 sont situés sur la côte, ce qui nous donne un taux de 47%. S

Etant donné qu'en Algérie comme à l'échelle méditerranéenne le milieu littoral est un milieu fragile et d'une grande diversité, morphologique, biologique et géographique. Cette localisation industrielle concentrée lui porte préjudice à tous les niveaux.

Des pressions sont constamment exercées sur les sols, les oueds, les forêts proches ainsi que sur l'étage infralittoral et les conséquences sont irréversibles :

- Imperméabilisation des sols,
- Salinisation et contamination des nappes phréatiques par différents produits chimiques (Oran, Mitidja).

- Perturbation et destruction des habitats d'animaux par les variations de turbidité dues aux rejets industriels, ou de la température liées aux rejets en mer des centrales thermiques.

- Dégradation, voir disparition de plages entières.

A titre d'exemple on citera la plage de Joinonville (Annaba) qui sert de réceptacle de phosphogypse provenant du complexe des engrais d'Asmidal.

Un autre problème engendré par l'absence du facteur environnement dans la stratégie de développement industriel et qui est la localisation de complexes et d'usines sur des terres agricoles aggravant ainsi la crise du système agricole qui n'arrive pas à réduire le recours massif aux importations.

Sur les 191 unités, on compte 129 situées sur des terres agricoles soit un taux de 66% (6).

D'après une étude menée par le ministère de l'hydraulique et des forêts en 1988 il ressort ce qui suit :

- 140 unités industrielles sont jugées polluantes,
- 103 unités possèdent des systèmes anti-pollution,
- 57 unités possèdent des systèmes anti-pollution, hors d'usage.
- 37 unités doivent être équipées impérativement de systèmes anti-pollution,

Les unités polluantes se répartissent comme suit :

- 62 appartiennent au secteur industrie lourde,
- 50 appartiennent au secteur industrie légère,
- 28 appartiennent au secteur chimie / pétrochimie, énergie.

Ceci nécessite un investissement couteux pour remettre les différentes unités dans les normes sans pour autant éliminer la pollution. Pour le seul complexe d'engrais d'Asmidal Annaba, le coût de la lutte anti-pollution serait évalué à 90.1 millions de \$ U.S (7).

Les coûts de cette pollution sont assumés en totalité à l'intérieur du pays sous forme d'atteinte à la santé (médicaments, journées perdues), aux biens (pertes de récoltes) et à l'écosystème (forêts, lacs, rivières).

En l'absence d'une politique environnementale nationale rigoureuse, les couts de production des produits n'incluent pas les charges engendrées par la pollution. En Algérie comme dans la majorité des PVD, il n'y a pas d'internationalisation des externalités, ceci la désavantage sur deux niveaux:

a) premièrement tous les produits importés et provenant en majorité des pays de l'OCDE, comportent les charges de protection de l'environnement. les fournisseurs facturent les couts écologiques à travers les marchandises qu'ils vendent.

Les rares produits disponibles à l'exportation, hors hydrocarbures n'incluent pas les charges causées par la pollution ; ces dernières sont assumées par le contribuable.

Mais, si on internalisait les externalités, on compromettrait la compétitivité des produits sur les marchés du fait que les coûts paraissent déjà élevés et ceci pour les raisons suivantes :

Les charges anormales d'investissement et de fonctionnement pesant sur l'entreprise algérienne déformant la structure des prix de revient.

III - Recommandations

Les actions incombant au gouvernement peuvent se résumer comme suit :

- Intégrer l'environnement à la prise de décisions, pour cela les évaluations d'impact sur l'environnement jouent déjà un rôle important dans l'analyse des projets.

- Agir sur la recherche, l'information et la formation, la recherche doit s'appliquer à mettre au point des méthodes et des procédés appropriés. La formation peut contribuer à résoudre un problème d'environnement comme par exemple une utilisation inconsidérée de pesticides ou une mauvaise gestion des déchets toxiques,

- Intégrer la prévention de la pollution aux nouveaux investissements coûte moins cher que de le faire ultérieurement (les nouvelles technologies sont moins polluantes que les anciennes).

- La gestion écologique de l'entreprise. Actuellement dans les pays industrialisés de nombreuses entreprises recourent volontairement à une gestion orientée vers la protection de l'environnement. Le modèle adopté s'appelle "modèle Winter" du nom de Georg Winter son créateur et

propriétaire de la firme Allemande Winter & Sohn spécialisée dans la fabrication d'outils de précision (8). Ce modèle de gestion écologique mêle méthodiquement tous les secteurs de l'entreprise :

a - Formation du personnel avec initiation à l'écologie :

Chaque membre du personnel est en fait une "cellule" de "l'organisme" représenté par l'entreprise, il ne peut donc y avoir d'entreprise orientée vers la protection de l'environnement si les éléments qui la composent, les membres du personnel, ne sont eux même imprégnés de cette idée.

b - Eco-conseil dans les foyers du personnel :

Le rôle des éco-conseillers est de faire des recommandations dans toute une série de questions liées à l'environnement ; comment réduire la consommation d'eau, comment utiliser l'énergie électrique comment éliminer sélectivement les ordures...

c - Développement de produits et procédés de fabrication écologiques :

Une entreprise a toujours intérêt à fabriquer des produits non polluants. Le caractère non polluant d'un produit qui, encore, était une qualité secondaire rarement prise en considération, est devenu aujourd'hui un important argument de vente. Demain, il sera tout simplement la condition indispensable de l'accès du produit au marché.

d - Des technologies de pointe pour le traitement des déchets et recyclage :

Une entreprise préoccupée par la protection de l'environnement doit s'informer en permanence sur les procédés techniques les plus modernes de traitement des déchets, de façon à adopter des normes plus strictes.

e - Choix d'un site industriel sous l'angle écologique :

En cas de transfert ou de création d'une implantation, le chef d'entreprise devrait mettre l'occasion à profit pour assurer à son personnel et à lui-même des conditions de travail écologiquement valables.

f - Aide financière aux organismes de protection de l'environnement :

Les activités de l'entreprise en matière de protection de l'environnement, doivent aider financièrement les divers organismes se préoccupant de la protection de l'environnement.

IV - CONCLUSION

Le système écologique de notre planète est partagé par tous les pays du monde. Les trois quarts d'entre eux sont des pays du Sud. La préservation des systèmes qui sont source de vie pour l'humanité, est d'une importance capitale pour le Sud.

Il est admis que le Nord avec son style de vie qui conduit au gaspillage, est le principal responsable de la dégradation de l'environnement (détérioration de la couche d'ozone, transports transfrontières de déchets toxiques, essais nucléaires...). Mais la pauvreté est d'un autre côté largement responsable de cette dégradation (surpâturage, déboisement...), et une stratégie efficace destinée à la supprimer sert en dernière analyse à protéger l'environnement.

Il faut arriver à concilier croissance et protection de l'environnement et éviter toute conception du développement économique et de la modernisation qui serait trop étroite et manquerait de vision.

Puisqu'il faut beaucoup de temps pour les mesures de protection de l'environnement donnent des résultats, L'Algérie doit, sans plus tarder, inclure de telles mesures dans toutes activités de développement.

Il faut si l'on veut que l'Algérie puisse réaliser son objectif de développement accéléré, tout en respectant l'environnement, que ses partenaires étrangers prennent des mesures concrètes pour l'aider dans ce sens d'où la nécessité de la coopération Nord-Sud.

Il serait inacceptable que par souci de préserver l'environnement, le Nord impose de nouvelles restrictions aux économies du Sud qui souffrent déjà d'un endettement considérable et de la pénurie des ressources.

Il n'est pas possible d'envisager des mesures désignées à protéger notre planète et son environnement qui auraient pour effet de maintenir le Sud dans la pauvreté et le sous-développement.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES :

- 1 - Benissad, M.E "Economie du développement de l'Algérie", éd OPU, Alger 1982.
- 2 - Bouguerra.L, "Les poisons du tiers monde", éd la découverte, Paris 1985.
- 3 - Brown, L.R "L'état de la planète", éd Economica, Paris 1992.
- 4 - Brown, L.R "Le défi palanétaire" éd Nouveaux horizons, Paris 1992.
- 5 - Grenon et Batisse, "Le Plan Bleu", éd Economica, Paris 1989.
- 6 - Lavergne et zenati, "Technologie 90", éd Tec et Dec, Paris 1990.
- 7 - Nicolet, J.L "Catastrophes ? Non merci", éd Mason, Paris 1990.
- 8 - Ramade, F "Catastrophes écologiques", éd MC Graw Hill, Paris 1987.
- 9 - Seitz, J.L "The politics of development", éd BPP, Bombay 1988.
- 10 Winter, G "Entreprise et environnement", éd MC Graw Hill Paris 1989.

REVUES ET DIVERS :

- 11 - Banque Mondiale "Rapport sur le développement", 1993.
- 12 - Banque Mondiale et Ministère de l'intérieur, "Principes et procédures des évaluations environnementales", Séminaire, ISGP, Alger oct 1990.
- 13 - Charles Pearson "Incidences des mesures de protection de l'environnement prises par les USA sur le commerce et les investissements des PVD", étude CNUCED, N.Y 1976.
- 14 - CPE, "Recueil des lois et décrets portant protection de l'environnement", Ain El Bia Mai 1990.
- 15 - CNUED, "Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le développement", Stockholm Juin 1972.
- 16 - "Protection de l'environnement bilan et perspectives" Rapport du Ministère de l'hydraulique et des forêts 1988.